

**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JANVIER 2015**
Convocation du 24 décembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINI, Maire

Présents : MM. Roland PETITJEAN 1^{er} Adjoint, Bernard WALTER 2^{ème} Adjoint, Mme Isabelle LETT 3^{ème} Adjointe, M. Régis NANN, 4^{ème} Adjoint, Mme Andrée BURGLEN, M. Patrick FRANK, Mmes Fatiha CHEMAA, Sabrina BONNEFOY, Christiane BRAND, Laura ETHEVE, MM. Didier SOLLMEYER, Joël EHLINGER, Adrien HECK et Thomas DESAULLES

Absents : Mme Nadine HANS, 5^{ème} Adjointe et M. Bernard BASTIEN, non excusés
Mmes Christine VERRIER et Adeline OTT, excusées

Procurations : Mme Adeline OTT à M. Joël EHLINGER – Mme Christine VERRIER à Mme la 3^{ème} Adjointe Isabelle LETT

1. PROPOSITION DE DELIBERER A HUIS CLOS POUR LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal,

VU l'article 6.2 du Cahier des Charges des chasses communales du Haut-Rhin pour la période 2015-2024 ;

VU l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

SUR proposition de M. le Maire Jean-Luc MARTINI :

DECIDE à l'unanimité de siéger à huis clos pour débattre du point n° 2 de l'ordre du jour de la présente séance, relatif à l'agrément des candidats admis à participer à l'adjudication publique du lot de chasse communale n° 2.

2. AGREMENT DES CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER A L'ADJUDICATION DU LOT DE CHASSE N° 2

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période 2015-2024, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 novembre dernier, par laquelle il avait été décidé de mettre en adjudication publique le lot de chasse n° 2.

Il informe l'assemblée que suite à la publication de l'annonce relative à cette mise en adjudication, six dossiers de candidatures ont été réceptionnés en Mairie.

Le Conseil Municipal,

VU le Cahier des Charges des chasses communales du Haut-Rhin pour la période 2015-2024, et notamment ses articles 6, 7 et 13 ;

VU les déclarations de candidatures et les pièces annexées, examinées par la Commission communale consultative de la chasse réunie le 30 décembre 2014 ;

VU l'avis de la Commission Communale Consultative de la Chasse ;

AYANT entendu l'exposé de M. le Maire et APRES en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal siégeant à huis clos conformément à la décision prise au point 1 de l'ordre du jour du présent Conseil, et à l'article 6.2 du Cahier des Charges des chasses communales du Haut-Rhin pour la période 2015-2024 ;

DECIDE à l'unanimité d'arrêter comme suit, la liste des candidats admis à participer à l'adjudication publique du lot de chasse communale n° 2 qui aura lieu le vendredi 16 janvier 2015 :

Lot n° 2 : 417 ha (dont 298 ha boisés) - Lot délimité par les rives droites du Wissbach et du Goldbachruntz, la rive gauche de la Thur et les limites communales de Moosch, Geishouse, Altenbach et Goldbach

Mise à prix : **20 000 €**

Candidatures retenues :

Personnes physiques

NOM	PRENOM	ADRESSE
MUTH	Claude	8b Rue des Prés – 68990 GALFINGUE
BRUNN	Laurent	24 Rue Brand – 68690 MOOSCH
BURLA *	Philipp	Gellerstrasse 175 – 4052 BALE (Suisse)
FEND	Denis	6 Rue des Glaïeuls – 67310 WASSELONNE

* Candidature de M. BURLA agréée **sous réserve** de déposer auprès du Trésorier municipal au plus tard 8 jours avant l'adjudication, un engagement de garantie d'un établissement bancaire agréé ou la justification d'un cautionnement égal à la mise à prix du lot augmenté de 50 %

Personnes morales

Dénomination	Siège social
Association de chasse AC ALSACE**	6 Rue de Gerschwiller – 68480 PFETTERHOUSE
Société de Chasse du Rainkopf	1 Rue de la Mairie – 68470 STORCKENSOHN

**Candidature agréée par le Conseil Municipal en vertu de l'article 20.3 du Cahier des Charges des Chasses communales

CONFORMEMENT à l'article 6.2 du Cahier des Charges des chasses communales, Monsieur le Maire notifiera individuellement à chaque candidat, par lettre recommandée avec accusé de réception, la décision le concernant.

3. DIVERS ET COMMUNICATIONS

NEANT